L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 MARS 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
VENTE PUBLIQUE DE CHEVAUX, MULETS, ETC.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 20 MARS.

VENTES A LA BOURSE DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par le Shériff, à la Bourse des Négociants et des Banquiers, rue Royale, à midi : deux portions de terre situées dans la paroisse Pointe Coupée, un arrêt Etat, à Fusilier contre Joseph Rencontre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Aussi, un terrain situé dans le Deuxième District, rue Bourgogne, entre les rues Villere et Roffignac. Aussi, 24 lots de terre formant un lieu entier, bornés par les rues Gasquet, Palmyre, Annette et Burat. Aussi, dans la Troisième Section, une maison dans le Premier et le Deuxième District, l'une face à la rue St Claude, entre le Chemin de Ronde et la rue du Quartier. Termes net comptant.

Par O. de Fériet, à la Bourse d'Ecosse St Charles, dans la Section de l'Hôtel St Charles, à midi : une grande résidence agréable rue de la Paix, dans l'ilet borné par Girodeau rue et par Calliope Esplanade, Bourbon et Bayou, et une autre propriété dans la même ilet. Aussi, un magasin de prix, en briques et à étage, dans la rue Pauline, entre les rues Champ-Elysées et Marigny Aussi, deux résidences basses, nouvellement achevées, une petite maison et terrain dans la rue Morales, entre Lesbos et Clouet. Aussi, un terrain de choix pour bâtir sur le Chemin du Bayou, entre les rues Villere et Roffignac. Aussi, 24 lots de terre situés entre les mêmes rues qu'il y touchent. Aussi, dans le Troisième District, rue de Chartres, entre Esplanade et Faubourg Aussi, des magnifiques résidences en briques dans la rue de la Course, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Aussi, une magnifique résidence, en No 200 du Chemin du Bayou, entre les rues Roman et Derbigny. Aussi, vente positive d'une résidence en briques, à trois étages, No 80 de la rue de l'Esplanade entre les rues Royale et Chartres, et d'un excellent emplacement de commerce, No 17 de la rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne. Aussi, vente positive d'une résidence à étage de très grand prix, dans la rue de Chartres, entre les rues Marigny et Mandeville, et un terrain de 60, situé dans la rue Marigny, entre les rues Chartres et Royale, entre deux lignes de chars de la ville.

Par E. Roger & Cie, à 10 heures, à leurs salles d'encan rue Vieille Levée—300 caisses bouteilles et soullets, et 100 demi-ds vin champenois, et une factory de sacs de voyage

Par Nash & Hodgson, à 11 heures, à la Presse à coton de Seymour, à Tremblone District—Le balliage de coton, légèrement avarié, retiré du steamer Pauthéon.

Par O. Vaissoh, à 11 heures, au No 43, rue Toulouse, en face—100 caisses de Champagne, Duc de Montebello.

Par Montgomery, Bre & Co., aux derrière de l'Exchange, rue Gravier à 10½ heures, de beaux chevaux de selle et de travail, par paire et seule, beaux meubles d'habitation et de bureau, jolie buggie découverte et découverte, harnais, selle, &c. Et à une salle Vaucan, rue du Camp à 11 heures.—Un assortiment général de meubles, miroirs, tableaux, pianos, &c.

Par J. Dumas Jr, aux quarters de Dr Hilliet, aux Gravier et Rue de Baronne—des chevaux appareillés, de traits et de monture.

Par Fiedler J. Spear, au No 36 de la rue Bienville—Magnifiques instrumens en bronze, avides et brides américains, sangles, chambrières, &c., magnifique piano d'Erard.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 58 de la rue de Chartres—Un assortiment d'articles de fantaisie et marchandises sèches.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Habillements, lingerie de messieurs et chapeaux.

☞ Achetez vos confections et rancoit chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE AIKEN.
85..... Rue des Remparts.....185

ATTENTION!

☞ Vente importante de propriétés sud-bordée de vastes terrains, par le Shériff.

Nous appelons l'attention du public sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui midi, à la Bourse des Négociants et dans l'intérieur, rue Royale, par le ministère du Shériff, que voici, n'en comprennent :

1— Une bibliothèque sécrét, 9 stalles à Rapporteurs, Fauteuils Coupés, &c.

2— Une agréable résidence de famille, située rue Bourgogne, entre celles St Louis et Conti, Deuxième District.

3— Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Dauphine, entre celles Laurens et White, Quatrième District.

4— Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue d'Enfrelet, entre celles des Grande Hommes et de Crpp, Troisième District.

5— Et un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue des Lilas, entre celles de la Victoire et Moreau, même District.

Aussi, le droit d'occupation suivant bail de la bâtisse en briques à trois étages, No 11 rue St Charles, Premier District.

Pour le détail et les conditions—Voir nos annonces.

☞ LE DE FERIET, encanteur, vendra aux enchères publiques, à midi, à la Bourse d'Ecosse de l'Hôtel St-Charles, les propriétés de valeur qui suivent :

1. Une grande et moderne résidence en briques, à deux étages, rue Delord, entre Magazine et Prytania.

2. Une autre résidence en briques, rue de la Course, entre Bourgogne et Dauphine.

3. Une maison en briques, de choix, à trois étages, No 9 rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale.

4. Une autre résidence en briques, de choix, à trois étages, No 52 rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, avec écurie et remise.

5. Un magasin en briques à trois étages, avec magasin, cave, Quartier et Vieille-Levée.

6. Une grande et confortable maison de résidence, No 220 Chemin du Bayou, entre Roman et Derbigny.

7. Un charmant de valeur dans l'ilet borné par les rues Bonne, Lopez Bonnefoy et Dorbigny.

8. Une résidence de trois à deux étages, rue de Chartres, entre Marigny et Mandeville.

9. Une résidence en briques à deux étages, rue de Chartres, entre Esplanade et Pâris.

10. Une agréable résidence de famille, rue de la Paix, entre Royale et Bourbon.

11. Une confortable résidence en bois à deux étages construit à cette ci-dessus.

12. Un terrain de valeur, avec améliorations, Carrollton du Bayou, entre Villard et Robertson.

13. Une bonne maison de résidence, rue St. Louis, entre Dauphine et Bourbon.

14. Un un quatre en briques à trois étages, avec résidence, rue Girodeau, entre Champs-Elysées et Marigny.

15. Un terrain magnifiquement, rue du Quartier, entre Vieille-Levée et Chartres.

16. 2 maisons confortables, rue Notalce, entre Clouet et Lesseps.

17. Un ilet collegue, rue Marigny, entre Urquhart et Gibert.

18. Un terrain de valeur, pour bâtir, coin Amond et Port-Pontchartrain.

Se réfèrer à nos catalogues détaillés pour la description complète des propriétés et les conditions de vente.

VENTE D'HABITATIONS.—Le shérif procédera mardi, 23 mars, à la Bourse des Négociants, Royale, près Canal, à la vente de l'habitation A. Fortier et de l'habitation Vve Z. Ramon, situées dans la paroisse de la Pointe Coupée. Ces deux habitations ne font formant maintenant qu'une. On trouvera la description dans l'annonce du shérif. L'acquéreur, du consentement des demandeur, fournira ses billets à son ordre, à cu et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et hypothèque sur la propriété vendue, pour la moitié du prix d'achat, l'autre moitié devant être payée comptant. 2

Grande vente d'articles de printemps et d'été, à—Aujourd'hui, mardi, 23 du courant, à 10 heures du matin, à MM. Vincent & Co, encanteurs, vendront, dans leur salle d'encan, rue de Chartres, No le 300 lots de différents articles de printemps et d'été, 300 lots de linge fait, 100 caisses de chaussure et cuir pour hommes, femmes et enfants et 3 douzaines de scaliers de Philadelphie pour les enfants. Cette vente est importante et nous la recommandons au commerce de toute ville.

Cinquante-trois bal ...on des Coton à Pension, MM. Nash & Hodgson, encan... vendron, au matin à 11 heures, à la Presse Seymour, ...y, dans le Troisième District. 30 balles de coton, pour ... compte de qui il appartiendra. Voyez leur annonce.

Vente de Livres.— Le vente de la riche et magnifique bibliothèque, comprenant de grands nombre de livres par M. S. Gutmann, continuera, est suspendu jusqu'à lundi prochain, à 3 heures de dix de soir ; à cet magasin d'encan, consignée Shériff et Passage de la Bourse.

☞ Messieurs et messieurs, attention à la grande course en Vélocipède qui commencera ce soir, à 7 heures, à l'Ecole de la rue du Canal, No 166.

LE CONCERT A L'ECOLE DES JÉSUITES—Malgré la pluie diluvienne qui est tombée hier dans la soirée, le concert donné, organisé par les anciens élèves de Spring Hill, attira encore une fois assez nombreuse dans l'Eglise des Pères de l'Ecole. Le but était bon, et cette Eglise est également remplie, et le grand nombre de billets avaient été placés à l'avance. Le concert a été un succès complet. Le programme était très artistement composé, et les différentes parties ont été exécutées par M. E. Calabrel, l'habile chef d'orchestre de l'Opéra, et par M. E. Collignon, maître de chapelle de l'Eglise et musicien dont le talent a eu souvent l'occasion de se faire apprécier, a très bien secondé l'ouverture de Gluck qui commençait la soirée, et la grande marche de Meyerbeer qui l'a terminée, et il a convenablement accompagné les chœurs et les chanteurs.

Dans la première partie, M. Bigel a chanté avec une science et un goût parfait l'air de Strydella et le chœur a été très remarquable et une grande partie de l'ensemble dans le chœur des Jeunes Athéniens de Grèce. Dans la seconde partie, M. Bigel a chanté avec une science et un goût parfait l'air de Strydella et le chœur a été très remarquable et une grande partie de l'ensemble dans le chœur des Jeunes Athéniens de Grèce. Dans la seconde partie, M. Bigel a chanté avec une science et un goût parfait l'air de Strydella et le chœur a été très remarquable et une grande partie de l'ensemble dans le chœur des Jeunes Athéniens de Grèce.

Un autre point qu'il importe de porter à la connaissance des contribuables, c'est celui qui concerne l'époque à payer, car c'est aux dépens de leur bourse que la législature entend dispenser si libéralement l'éducation aux négrillons et négrillonnes de la Louisiane.

La section 57 porte qu'il sera levé, pour les écoles, une taxe annuelle de deux mills (2)10 de cent) par dollar sur toutes les propriétés imposables dans chaque paroisse. Ce n'est pas tout et nous appelons spécialement l'attention des électeurs sur les dispositions suivantes :

Sec. 59. Chaque district de ward tiendra des réunions régulières, annuellement, le second lundi de mars, auxquelles tous les électeurs qualifiés du district pourront assister ; les dites réunions devront être tenues par le Président du Bureau des directeurs d'écoles de district, et le secrétaire du Bureau servira de secrétaire à la réunion.

La section 60 porte que les électeurs ainsi assemblés pourront voter une taxe ne dépassant pas trois mills au dollar pour les dépenses d'établissement ou d'entretien des écoles. On ne pourra, dans la même année, lever une taxe de plus de cinq mills au dollar pour les écoles.

Toute taxe votée par une réunion d'électeurs ou meeting régulier de mars, deviendra obligatoire sur toutes les propriétés assujetties. Les électeurs qui tiendront leurs réunions ne seront pas obligés de faire un rapport, il a cependant, au signature du gouverneur, et les noms des personnes qui doivent composer le bureau d'élection pour l'Etat ont été également rendus public. Le texte de cette loi n'occupe pas moins de cinq colonnes et demie du *Républicain*, et il est surchargé de détails fastidieux. Nous ne nous occuperons que des dispositions principales.

La seule clause indiquant qu'aucune distinction de race ou de couleur ne devra être faite dans les écoles organisées en vertu de cette loi, se trouve dans la section 81 ainsi conçue :

Sec. 81. Tout fonctionnaire d'école, de municipalité, de paroisse ou d'Etat, ou tout professeur d'aucune des écoles publiques qui refusera de recevoir dans une école un enfant entre six et vingt et un an qui aura légalement droit à y être admis et qui se conformera aux règles et réglements, etc., sera puni d'une amende de $100 à $500 et d'un emprisonnement de un à six mois, sans préjudice de l'action en dommages que la part des parents ou tuteurs de l'enfant.

La loi n'a pour objet que l'établissement d'écoles d'Etat et il semblerait que la pénalité ci-dessus spécifiée ne doive s'appliquer qu'au refus fait d'admettre un enfant dans les écoles de l'Etat, mais les mots fonctionnaires de municipalités ou de paroisse donnent un sens plus étendu à la clause. Il convient de rappeler à cet égard les articles de la Constitution dont la loi n'est que l'application.

Art. 135. L'assemblée générale établira, au moins, une école publique gratuite dans chaque paroisse de l'Etat et pourvoira à son entretien par taxation ou autrement. Tous les enfants de cet Etat entre six et vingt-et-un ans, seront admis aux écoles publiques ou autres établissements d'éducation semblables ou établies par l'Etat, ou commune, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure. Il sera pas d'écoles ou établissements d'éducation séparée établis exclusivement pour une race par l'Etat de la Louisiane.

Art. 136. Aucune corporation municipale ne fera de règles ou réglements contraires à l'esprit et à l'intention de l'article 135.

Tels sont les articles dont il résulte que la loi récemment votée a pour objet l'établissement et l'entretien par l'Etat d'écoles publiques où tous les enfants seront admis sans distinction de race ou couleur. Or, comme les blancs n'ouvriront pas leurs enfants à ces écoles, il en résulte qu'elles profiteront exclusivement aux enfants de couleur, bien que les dépenses doivent en être supportées presque exclusivement par les blancs qui paient les 99 centièmes des taxes.

La question est maintenant de savoir si la population blanche des villes, tout en payant pour l'éducation des enfants de couleur dans les écoles de l'Etat aura ou n'aura pas le droit de garder ses écoles municipales gratuites pour les enfants blancs.

L'article 13 de la Constitution interdit aux municipalités de faire des réglements établissant des distinctions de race, mais cet article est resté une lettre morte depuis un an, et il s'agit de savoir si la section 81 de la nouvelle loi suffira pour désorganiser notre système d'écoles municipales. Il y a là du quoi exercer le génie des avocats. Les écoles peuvent, il nous semble, continuer à marcher, sur le système actuel jusqu'à ce que la question soit décidée en dernier ressort par l'autorité judiciaire. Cependant, en prévision d'une défaite, il est bon de songer à l'avance à une réorganisation des écoles municipales sur d'autres bases. Nous donnerons prochainement quelques suggestions à ce sujet.

La loi nouvelle prescrit d'ailleurs, l'organisation d'écoles d'Etat dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Elle dit (sec. 1) que le Bureau d'Education de l'Etat nommera pour la ville de la Nouvelle-Orléans un Bureau de directeurs d'écoles de neuf membres, désignés pour deux ans, et que ce bureau de directeurs nommera pour chaque ward un bureau de directeurs de districts, ce qui fera douze bureaux pour la ville. D'après la section 50, le bureau d'Etat nommera une personne " ayant des connaissances littéraires et scientifiques " comme surintendant des écoles de la paroisse d'Orléans, y compris la ville et un surintendant pour chaque autre grande division dans l'Etat.

La loi ne touche donc pas à l'organisation des écoles municipales, elle établit concurremment avec celles et des écoles d'Etat. Or, comme ces écoles d'Etat ne recevront que les enfants de couleur, il sera parfaitement inutile que la ville continue à faire des dépenses pour l'éducation de ces enfants.

Un autre point qu'il importe de porter à la connaissance des contribuables, c'est celui qui concerne l'époque à payer, car c'est aux dépens de leur bourse que la législature entend dispenser si libéralement l'éducation aux négrillons et négrillonnes de la Louisiane.

La section 57 porte qu'il sera levé, pour les écoles, une taxe annuelle de deux mills (2)10 de cent) par dollar sur toutes les propriétés imposables dans chaque paroisse. Ce n'est pas tout et nous appelons spécialement l'attention des électeurs sur les dispositions suivantes :

Sec. 59. Chaque district de ward tiendra des réunions régulières, annuellement, le second lundi de mars, auxquelles tous les électeurs qualifiés du district pourront assister ; les dites réunions devront être tenues par le Président du Bureau des directeurs d'écoles de district, et le secrétaire du Bureau servira de secrétaire à la réunion.

La section 60 porte que les électeurs ainsi assemblés pourront voter une taxe ne dépassant pas trois mills au dollar pour les dépenses d'établissement ou d'entretien des écoles. On ne pourra, dans la même année, lever une taxe de plus de cinq mills au dollar pour les écoles.

Toute taxe votée par une réunion d'électeurs ou meeting régulier de mars, deviendra obligatoire sur toutes les propriétés assujetties. Les électeurs qui tiendront leurs réunions ne seront pas obligés de faire un rapport, il a cependant, au signature du gouverneur, et les noms des personnes qui doivent composer le bureau d'élection pour l'Etat ont été également rendus publics